

ID : 056-215601626-20220315-DB20220318-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 15 mars 2022

TERRAINS DE FOOTBALL – PASSAGE 100% LED - DEMANDE DE SUBVENTION – DISPOSITIF FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, , Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Jean-Luc SCIEUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Absente : Pascaline ALNO

Secrétaire de séance : Isabelle GUSMINI

Présents : 27
Pouvoirs : 05
Absente : 01

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

n°18

TERRAINS DE FOOTBALL – PASSAGE 100% LED - DEMANDE DE SUBVENTION – DISPOSITIF FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

Rapporteur : Christian PERRIEN

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française du Football (FFF) qui vise à accompagner le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par la FFF, ses partenaires majeurs ainsi que la Ligue de Football Professionnel (LFP) par solidarité avec le monde amateur.

Le FAFA comporte quatre champs d'intervention : l'emploi, l'équipement, la formation et le transport. Les dispositifs sont ouverts aux instances décentralisées, clubs affiliés à la FFF et aux collectivités locales, ces dernières uniquement pour le volet "Équipement". La Ligue du Football Amateur est chargée, au sein de la FFF, de sa mise en application et du suivi des demandes de subvention.

Par l'intermédiaire de ce dispositif, la FFF souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licencié(e)s, et de leur proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

Dans le cadre de sa politique de modération de ses consommations énergétiques, la ville de PLOEMEUR s'inscrit dans une démarche ambitieuse et vertueuse pluriannuelle de passage au 100 % LED de l'ensemble de ses systèmes d'éclairage (éclairage public et éclairage des bâtiments communaux).

En 2022, elle ambitionne de passer en 100 % LED, l'éclairage de deux de ses terrains de football :

- Terrain de foot synthétique de Kerlir ;
- Terrain de foot synthétique OXYGENE du centre ;

Le montant de ces travaux est estimé à 78 000 € HT.

Ce projet répond au critère du dispositif d'aide au football.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant [€]	Source de financement	Montant [€]	Taux sur Montant H.T [%]
Travaux 100% LED	78 000	Fonds d'Aide du Football Amateur (2 terrains de Football en 100%LED)	30 000	38,4 %
		Autofinancement	48 000	61,6 %
TOTAL HT	78 000 €	TOTAL HT	78 000	

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le **19 MARS 2022**

ID : 056-215601626-20220315-DB20220318-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 2 mars 2022 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 3 mars 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE ET AUTORISE** le programme de travaux et le plan de financement des projets en faveur de la transition énergétique avec passage de terrains de football en 100 % LED
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre de son Fonds d'Aide au Football Amateur
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire